



*Date de dépôt : 25 mars 2026*

## **Rapport**

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Sauvegardons l'étude du latin au collège et la filière latine du cycle  
d'orientation (CO) jusqu'à l'université !**

*Rapport de majorité de Joëlle Fiss (page 3)*

*Rapport de minorité de Sylvain Thévoz (page 8)*

## **Pétition (2255-A)**

**Sauvegardons l'étude du latin au collège et la filière latine du cycle d'orientation (CO) jusqu'à l'université !**

Sauvegardons l'étude du latin au collège et la filière latine du cycle d'orientation (CO) jusqu'à l'université ! Perpétuons la tradition humaniste à Genève !

*N.B. 4670 signatures*

M<sup>me</sup> Patricia Arpin  
23, rue de Saint-Jean  
1203 Genève

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Joëlle Fiss

La commission des pétitions a discuté de cette pétition 2255 à trois occasions, en novembre 2025, janvier 2026 et février 2026. Elle remercie le secrétariat du Grand Conseil pour le travail fourni.

### Résumé de la pétition 2255

La pétition vise à demander au parlement cantonal de maintenir l'enseignement du latin – actuellement menacé par la réforme de la maturité gymnasiale – comme option spécifique et comme discipline fondamentale au collège puis dans la filière latine jusqu'à l'université, en repensant l'organisation des heures et en permettant notamment le choix du latin dès la première année pour préserver cette tradition humaniste à Genève. Elle a été soutenue par plus de 5300 signatures au moment de son dépôt.

### Lundi 17 novembre 2025 – Audition des pétitionnaires

- *M<sup>me</sup> Patricia Arpin, enseignante au cycle d'orientation*
- *M. Damien Patrick Nelis, professeur de latin à l'Université de Genève*
- *M. Claude Antonioli, enseignant de latin et d'histoire au cycle d'orientation et au collège, et doyen au Collège Rousseau*

M<sup>me</sup> Arpin indique que la pétition a été lancée à la suite du projet de réforme de la maturité gymnasiale, qui prévoyait : une diminution du nombre d'heures de langues (français et langues étrangères) ; une réduction des heures de sciences humaines ; la suppression du niveau avancé en mathématiques ; la limitation de l'offre à seulement deux options spécifiques pour les langues (le grec ancien et l'espagnol) et l'interdiction, à Genève, de maintenir des disciplines mono-disciplinaires en option spécifique. Elle souligne que ce projet de réforme empêchait désormais de combiner le latin avec l'anglais dans le cursus gymnasial. Ces éléments problématiques provenaient de choix cantonaux, non imposés par l'ordonnance fédérale. M. Antonioli rappelle que certaines décisions de la commission intercantonale genevoise lui ont paru injustifiées au regard du cadre général de l'ordonnance de reconnaissance de la maturité gymnasiale (ORM23).

### ***Rappel historique***

Pour rappel, avant la réforme ORM95, le latin et le grec étaient enseignés dans les huit collèges. Depuis l'introduction de la nouvelle maturité ORM95, le nombre de latinistes a fortement diminué (de 400 à 600 élèves pour l'ensemble des collèges en fonction des volées), tout comme le nombre d'élèves pratiquant le grec (200-300 élèves). Les effectifs sont restés stables jusqu'en 2017, année durant laquelle il a été décidé de concentrer l'enseignement du latin et du grec dans un seul établissement par région. En 2021, un pas de plus a été franchi dans la spécialisation des établissements puisque seuls deux collèges ont pu proposer désormais l'option latin, et deux l'option grec. M. Antonioli ajoute que la suppression de la possibilité de choisir une double option spécifique en langues a aggravé cette diminution. Selon lui, lorsque l'offre existe, les élèves s'inscrivent. Ce sont les choix institutionnels qui sont déterminants.

### ***Discussion***

Un député (S) relève que le latin reste utilisé dans certains domaines spécialisés tels que la classification animale et végétale. Il demande si la baisse d'effectifs reflète un désintérêt des élèves pour une langue moins couramment pratiquée que les langues vivantes. M. Antonioli considère que le phénomène dépasse largement le cadre genevois, et qu'il faut continuer à défendre la discipline malgré cette évolution générale.

M<sup>me</sup> Arpin estime qu'il existe dans le monde un regain d'intérêt, suscité notamment par des personnalités, qui recommandent l'étude du latin aux jeunes désireux de devenir informaticiens. Elle souligne que la baisse des effectifs ne traduit pas un manque d'intérêt pour le latin, mais qu'elle est due à des décisions institutionnelles : depuis la précédente réforme de la maturité gymnasiale, la liste des disciplines optionnelles a été étendue. Certains élèves et parents croient plus utile pour l'avenir de choisir en option spécifique biologie-chimie, économie-droit ou espagnol. De même, au cycle d'orientation, certains élèves et parents croient qu'il est plus utile de choisir le profil Sciences ou Langues vivantes que le profil Latin. Elle juge que la hiérarchie de l'utile rend aujourd'hui plus difficile le choix de l'apprentissage du latin pour les élèves et les parents. Et pourtant, l'étude du latin est utile notamment pour toutes les langues latines et toutes les langues à cas, dont l'allemand. Pour comprendre et traduire des textes en latin, les élèves doivent être précis, analyser et émettre des hypothèses, comme en sciences. Elle ajoute que plusieurs études ont souligné l'avantage de l'étude du latin et/ou du grec ancien pour les élèves qui entreprennent ensuite des études universitaires de médecine, de droit, d'informatique ou de japonais et des études dans les écoles

polytechniques fédérales. Enfin, elle insiste sur l'intérêt que cette pétition a suscité et sur le soutien qu'elle a reçu : il y a eu un comité de soutien composé de personnes aux appartenances politiques et aux professions diverses et variées ; plus de 4000 signatures originales et manuscrites ont été récoltées en peu de temps.

Le même député (S) demande comment convaincre davantage le public et les décideurs. M. Antonioli considère que l'enjeu est aussi structurel et que ces disciplines (latin et grec ancien) doivent être offertes dans plusieurs établissements. M<sup>me</sup> Arpin indique qu'un certain nombre d'élèves du cycle d'orientation choisissent le latin en 10<sup>e</sup> année, le poursuivent en 11<sup>e</sup>, puis décident d'étudier le latin et/ou le grec ancien au collège. M. Antonioli met en avant la diversité socioculturelle des élèves latinistes.

Une députée (Ve) demande si les changements structurels ont empêché certains élèves de poursuivre le latin ou le grec. M. Antonioli confirme que certains élèves ont dû changer de collège pour continuer l'étude du latin, ce qui peut être dissuasif. Puis, la même députée interroge l'utilité du latin pour l'apprentissage ultérieur d'autres langues. M<sup>me</sup> Arpin affirme être convaincue de sa pertinence. Elle explique que le latin n'est pas mort. Il a évolué et est devenu les langues latines ou romanes. Comme les langues romanes dérivent directement du latin, la connaissance du latin est un atout pour les apprendre. Les études montrent que les élèves ayant étudié le latin et/ou le grec jusqu'à la maturité réussissent mieux à l'université et dans les écoles polytechniques fédérales. Elle insiste enfin sur l'apport culturel et civilisationnel. M. Nelis ajoute que le latin est encore parlé couramment au Vatican.

Un député (S) évoque un article paru et souhaite comprendre ce qui, dans la réforme envisagée, a conduit à privilégier un enseignement centré sur la culture classique plutôt que sur l'apprentissage de la langue elle-même. Il demande également pour quelles raisons il serait nécessaire d'opposer l'étude de la culture antique à celle de la langue antique. M<sup>me</sup> Arpin explique qu'il n'existe, en réalité, aucune opposition entre l'enseignement de la langue et celui de la culture antique.

Elle rappelle que, depuis la réforme du cycle d'orientation, les disciplines enseignées en 9<sup>e</sup> année doivent être communes à tous les élèves. C'est pourquoi une distinction terminologique a été introduite entre un enseignement général centré sur la culture antique en 9<sup>e</sup> pour les élèves des trois regroupements (R1, R2 et R3), et un enseignement de langue et civilisation réservé aux élèves de la filière pré-gymnasiale LS profil Latin en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>. Elle précise qu'en pratique, l'enseignement demeure pluridisciplinaire à tous les niveaux : dans le cours de LCL (Langue et culture latines) en 9R3, les élèves

étudient aussi un peu la langue latine ; dans le cours de Latin choisi par certains élèves de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> de la section LS, les élèves étudient aussi la civilisation.

M. Antonioli rappelle que l'enseignement du latin n'a jamais été seulement linguistique. Il souligne que la notion de transversalité des savoirs, très présente dans l'ORM23, se trouvait déjà dans l'ORM95 qui insistait sur l'interdisciplinarité. A ce propos, il rappelle qu'une commission genevoise, composée de plusieurs membres, a travaillé sur ce sujet et a fourni notamment plusieurs rapports. Ce travail est resté sans suite. Il conviendrait de préserver cet héritage.

M<sup>me</sup> Arpin précise que la pétition demande, en premier lieu, que les options spécifiques débutent dès la première année du collège et soient réparties sur l'ensemble des quatre années. Elle indique également que les pétitionnaires souhaitent que l'existence d'options spécifiques mono-disciplinaires demeure possible.

Elle rappelle que, quel que soit le niveau d'enseignement, étudier le latin ne se limite pas à l'apprentissage d'une langue, mais implique aussi un accès à la civilisation antique et à des approches transversales ; il s'agit d'une discipline intrinsèquement pluridisciplinaire, au même titre que d'autres branches. Elle ajoute que la localisation de l'offre joue un rôle déterminant : devoir aller dans un collège éloigné de son domicile peut dissuader des élèves. Pour cette raison, elle estime essentiel que le latin continue d'être proposé dans plusieurs établissements du canton. Elle relève enfin que la future réforme du cycle d'orientation n'a pas encore défini ses programmes. Dans ce contexte, elle s'interroge sur la capacité des collèges à élaborer leurs propres plans d'études sans connaître préalablement ce que les élèves auront appris au cycle. Elle rappelle que, selon l'ordonnance fédérale, la nouvelle maturité gymnasiale pourrait entrer en vigueur en août 2029, et elle juge souhaitable que les collèges disposent d'abord du programme du cycle d'orientation.

## 12 janvier 2026

La conseillère d'Etat, M<sup>me</sup> Anne Hiltbold, observe, concernant le latin, que les options spécifiques débiteront en deuxième. Elle indique qu'une option spécifique latin est en l'occurrence maintenue, ce qui vient répondre à cette pétition. Elle ajoute n'avoir jamais été favorable à une suppression du latin, et mentionne que l'option permettra d'aborder la culture antique en parallèle avec le latin, ou en parallèle avec le grec. Elle mentionne que le latin reste ainsi une discipline fondamentale. Elle déclare que ce sont donc des choix qui sont possibles, les étudiants pouvant suivre des cours de latin et de grec s'ils le souhaitent.

**2 février 2026**

Un député (PLR) pense qu'un arbitrage global des enseignements est nécessaire. Il déclare avoir fait latin au collège et mentionne être convaincu par son importance, mais il ne pense pas qu'il soit possible de demander une position sur une seule discipline. Il déclare que son groupe proposera donc le dépôt de cette pétition sur le bureau. Il observe que les enseignants d'histoire et de latin ont pu s'exprimer. Un député (S) déclare que son groupe renverra cette pétition au Conseil d'Etat sans opposer cette discipline aux autres disciplines. Il remarque que les pétitions sur ces sujets sont nombreuses et pense qu'il est nécessaire de clarifier la situation et de donner un signal politique. Il ajoute que la question de la communication du Conseil d'Etat sur ces sujets se pose également.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2255 au Conseil d'Etat :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)  
Non : 8 (2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)  
Abstentions : –

***Le renvoi de la P 2255 au Conseil d'Etat est refusé.***

Le président passe au vote du dépôt de la P 2255 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui :	12 (2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	1 (1 S)
Abstentions :	2 (2 S)

***Le dépôt de la P 2255 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.***

*Catégorie de traitement préavisée : II (30 min)*

*Date de dépôt : 21 avril 2026*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de Sylvain Thévoz**

Cette pétition ne demande qu'une chose, extrêmement simple, de sauvegarder l'étude du latin au collège et la filière latine du cycle d'orientation (CO) jusqu'à l'université. Comment ne pas la soutenir ? Portée par des professionnelles et professionnels de l'enseignement du latin, elle demande également de perpétuer la tradition humaniste à Genève. Percutante, elle a recueilli 4670 signatures manuscrites en très peu de temps. Cela illustre l'attachement fondamental à nos racines et traditions. Il existe un intérêt profond pour l'étude du latin à Genève et plus largement en Suisse romande. Toucher au latin, c'est attaquer une identité. Délaisser le latin, c'est délaisser de profondes racines. A l'inverse, comprendre le latin, c'est mieux saisir la complexité de la langue française, et par transversalité la littérature, l'histoire, la géographie. Car étudier le latin ne se limite pas à l'apprentissage d'une langue, mais implique aussi un accès à la civilisation antique et donc à une compréhension du monde. Le monde d'hier comme celui d'aujourd'hui. Le latin a évolué. Les langues romanes dérivent directement du latin. Le français en fait évidemment partie. Les pétitionnaires nous ont rappelé avec force et justesse que la connaissance du latin est un atout de taille pour apprendre les langues romanes. Les pétitionnaires ont témoigné que les élèves ayant étudié le latin et/ou le grec jusqu'à la maturité réussissaient mieux à l'université et dans les écoles polytechniques fédérales. Pourquoi faudrait-il douter d'eux ?

Urbi et orbi, Dura lex, sed lex, Vade retro Satana, Veni, vidi, vici, Homo homini lupus, Fluctuat nec mergitur, Cogito, ergo sum, Errare humanum est, Mens sana in corpore sano, voilà quelques exemples de locutions et expressions latines, utilisées encore quotidiennement, et dont la compréhension fait partie d'une culture générale, une culture de base. Parce que parler n'est pas uniquement un échange d'information, mais bien plus que cela.

Le latin, tout comme l'histoire de l'art, la philosophie, l'étude des religions, constitue notre humanité profonde. Certains courants aimeraient toutefois s'en débarrasser. Au nom d'un matérialisme radical et d'un utilitarisme toxique, ces courants souhaitent annihiler tout ce qui n'est pas lié à la productivité. Ils sont

malheureusement bien représentés dans notre parlement. Ils ne souhaitent pas que l'école soit un lieu d'apprentissage et de découverte, un véritable lieu de formation de futures citoyennes et citoyens. Pour ces courants, une école qui serait un lieu de formatage pour modeler de simples exécutants, biberonnés à l'intelligence artificielle, suffit. La finalité de l'école devant être, à leurs yeux, de produire des pièces humaines animées de forces de travail pouvant être exploitées, et ajustées aux besoins du marché. Pour ces forces-là, le latin est un truc désuet et inutile, à ranger au musée et dont ils ne perçoivent pas l'apport essentiel aux fondements mêmes de notre société.

Les pétitionnaires ont très finement rappelé que cette pétition avait été lancée à la suite du projet de réforme de la maturité gymnasiale, qui prévoyait, notamment : une diminution du nombre d'heures de langues (français et langues étrangères) ; une réduction des heures de sciences humaines ; la suppression du niveau avancé en mathématiques ; la limitation de l'offre à seulement deux options spécifiques pour les langues – le grec ancien et l'espagnol – ; et l'interdiction, à Genève, de maintenir des disciplines mono-disciplinaires en option spécifique. Ce projet de réforme empêchait de combiner le latin avec l'anglais dans le cursus gymnasial. Ces éléments problématiques provenaient de choix cantonaux, non imposés par l'ordonnance fédérale. Les pétitionnaires ont également très bien expliqué que la décision d'enseigner le latin et le grec dans un seul établissement par région a fait diminuer les élèves qui souhaitaient l'apprendre. En 2021, un pas de plus avait été franchi dans la spécialisation, seuls deux collèges pouvant désormais proposer l'option spécifique latin, et deux l'option spécifique grec. La suppression de la possibilité de choisir une double option spécifique en langues a aggravé cette diminution.

### **Lorsque l'offre existe, les élèves s'inscrivent aux cours de latin**

Les choix institutionnels sont donc déterminants. A l'université, la continuité du latin et grec ancien pourrait être compromise dans un proche futur. La baisse des effectifs d'élèves ne traduit pas un manque d'intérêt pour le latin, mais est due à des décisions institutionnelles. Depuis la précédente réforme de la maturité gymnasiale, la liste des disciplines optionnelles a été étendue. La hiérarchie de l'utile rend aujourd'hui plus difficile le choix de l'apprentissage du latin pour les élèves et les parents. Or, plusieurs études ont souligné l'avantage de l'étude du latin et/ou du grec ancien pour les élèves qui entreprennent ensuite des études universitaires de médecine, de droit, d'informatique et des études dans les écoles polytechniques fédérales. Les pétitionnaires ont justement rappelé que l'enseignement du latin n'a jamais été seulement linguistique. La notion de transversalité des savoirs a toujours été

présente. Une commission genevoise, composée de plusieurs membres, a travaillé sur ce sujet et a fourni notamment plusieurs rapports. Ce travail est resté sans suite. Renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat permettra aussi de donner un signal politique concernant l'importance de cet héritage.

### **Alea non iacta est**

Cette pétition est limpide. Elle demande de sauvegarder l'étude du latin au collège et la filière latine du cycle d'orientation (CO) jusqu'à l'université. Le sujet est d'importance et le Conseil d'Etat ne cesse de louvoyer sur ce sujet. La minorité vous invite à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin de l'inviter à se positionner clairement. Il est important de donner un signal politique clair au Conseil d'Etat. La question de la communication du Conseil d'Etat sur ces sujets, ainsi que sa réelle volonté de défendre le latin est à clarifier, car les explications données par le département en commission sont restées laconiques, sur l'air de « tout va très bien madame la marquise ». Le renvoi au Conseil d'Etat y a été refusé par une seule voix de différence (8-7). Alea non iacta est. Renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat permettra au Grand Conseil d'obtenir prochainement des réponses circonstanciées aux questions restées en suspens concernant cette réforme et sa mise en œuvre, ainsi que les moyens que le Conseil d'Etat compte développer et l'énergie qu'il souhaite engager afin de sauvegarder le latin et ainsi préserver cet héritage. Perpétuons la tradition humaniste à Genève, aujourd'hui comme hier, et comme demain, en renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat.